



Accueil de Jour des Enfants
du Nord-Ouest Lausannois

Rapport de gestion 2024

Bournens

Jouxkens-Mézery

Romanel-sur-Lausanne

Prilly

Boussens

Sullens

Cheseaux-sur-Lausanne

Comité AJENOL

Madame Jacqueline Dieperink

Municipale à Cheseaux-sur-Lausanne, Présidente de l'AJENOL

Monsieur Jean-Marc Weber

Municipal à Bournens, Membre de l'AJENOL

Madame Sandrine Gaudard

Municipale à Bousens, Membre de l'AJENOL

Monsieur Serge Roy

Municipal à Jouxens-Mézery, Membre de l'AJENOL

Monsieur Luigi Sartorelli

Municipal à Prilly, Membre de l'AJENOL

Madame Jennifer Dagon

Municipale à Romanel-sur-Lausanne, Membre de l'AJENOL

Madame Marie Christine Pitton

Municipale à Sullens, Membre de l'AJENOL

Collaborateurs-collaboratrices

Directrice opérationnelle à 70%

Evelyne Bessaud

Délégué à l'inclusion à 70%

Médéric Pélissier

Assistante administrative à 50%

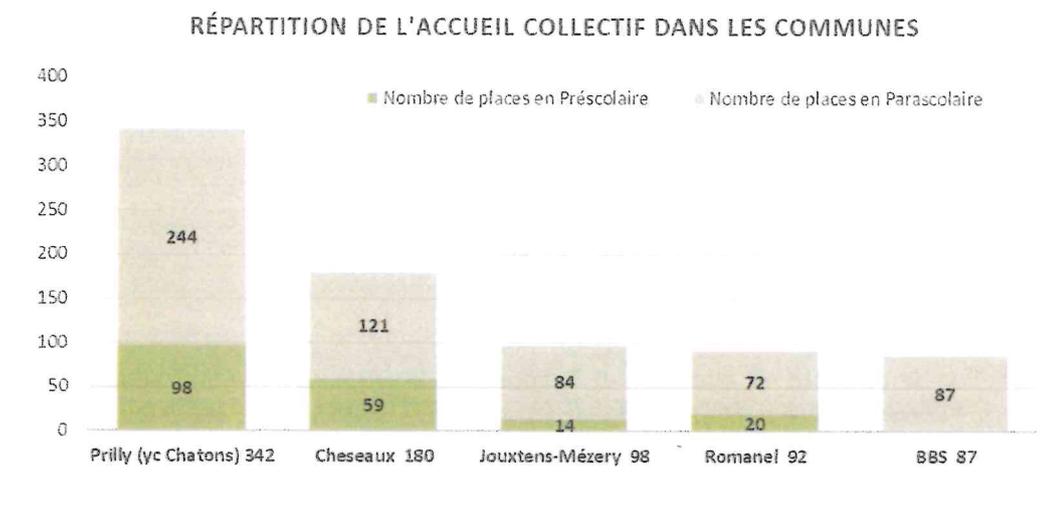
Diana Bandeira

Chiffres clés

Les sept communes qui composent le réseau AJENOL proposent un total de 20 structures d'accueil collectif ainsi que 2 structures de coordination de l'accueil en milieu familial.

Une nouvelle structure parascolaire nommée Météore a ouvert ses portes à Bournens en août 2024. Elle offre 15 places sur la pause de midi pour les élèves de 5 et 6P enclassés dans ce village.

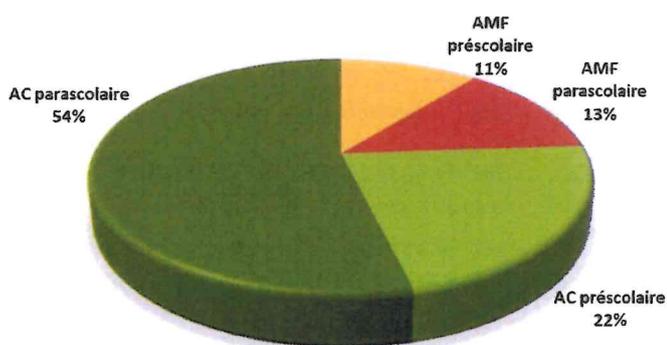
Il y a 799 places en accueil collectif, 191 en préscolaire et 608 en parascolaire, réparties entre les communes comme suit :



A cela s'ajoute 226 places en accueil familial, pour accueillir 1'549 enfants au total

Année	Places offertes	Augm. du nb places	Enfants accueillis			Ecart	Moyenne Nb enfants par place
			Préscolaire	Parascolaire	Total		
2024	1025	1	514	1035	1549	71	1.51
2023	1024	85	509	969	1478	34	1.44
2022	939	69	507	937	1444	98	1.54
2021	870		507	839	1346		1.55

Répartition entre les différents types d'accueil



Subventions reçues de la FAJE selon les directives et redistribuées aux structures

Subvention ordinaire 2023	32.00%	de la masse salariale pédagogique	CHF 3'679'477.00
Estimation pour 2024	32.25%		CHF 3'986'181.00
Aide au démarrage 2024		APEMS Sullens	CHF 49'680.00
Subvention à la formation		12 structures formatrices	CHF 41'750.00
Subvention TOR		Jardin d'enfant AMADOU, Prilly	CHF 39'150.00

Subvention FAJE redistribuée pour la réduction des factures aux parents

L'année 2024 a été la troisième et dernière sur laquelle la FAJE a pu offrir cette subvention extraordinaire sous forme de réduction de 20% sur la facture des parents sur le mois de novembre : montant total de CHF 180'703.-.

Engagements, réalisations et évolutions en 2024

Poste de délégué à l'inclusion

La création de ce poste est soutenue et financée par la FAJE. Après l'établissement du cahier des charges, l'annonce a été publiée en février 2024. Quatre candidats ont été rencontrés sur les seize dossiers reçus. Après un deuxième tour, c'est le dossier de Monsieur Médéric Pélissier, éducateur social avec une expérience avérée en éducation spécialisée qui a été choisi pour sa vision et ses réflexions intéressantes en matière d'inclusion. Il a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2024.

Reconnaissance du réseau AJENOL par la FAJE

Tous les 5 ans, les conditions de reconnaissance du réseau par la FAJE doivent être réévaluées. Les décomptes financiers par structure, les documents statutaires et le plan de développement ont été élaborés et transmis avec l'objectif de conserver les subventions ordinaires et complémentaires.

Des conventions avec les six exploitants ont été établies, ratifiant les dispositions générales et les obligations de chacune des parties pour l'accueil collectif et familial.

Le plan de développement du réseau de 2025 à 2030 présenté à la FAJE a pris la forme d'un rapport de synthèse analysant les estimations des besoins et des places mises à disposition (Etude de Microgis) d'une part, et les projets d'ouverture de places d'accueil en pré et parascolaire dans les communes du réseau.

SAINet – Système de gestion administratif et de facturation

Le déploiement du nouveau logiciel de gestion s'est fait en plusieurs étapes et de manière progressive. Cela a débuté par la création d'une politique de protection des données pour le réseau AJENOL comprenant l'utilisation de SAINet, le stockage des données sur les serveurs d'un sous-traitant et la gestion de l'archivage. L'investissement des directions et des assistantes administratives a permis de paramétrer l'outil pour chaque entité. Les formations ont ensuite eu lieu, incluant les accueillantes et leurs coordinatrices. Le contrôle des règles de facturation a été le point le plus fastidieux et a forcé une harmonisation bienvenue des pratiques. La transition finale et l'abandon définitif de l'ancien système se sont faits début 2025.

Conventions inter-réseaux

Réseau-L

La convention de collaboration établie en 2010 avec le Réseau-L (Lausanne) répond principalement aux besoins d'accueil des familles domiciliées dans les enclaves lausannoises proches des communes de l'AJENOL, notamment pour le quartier du Taulard et de Vernand. Cette convention est reconduite chaque année, une vingtaine de familles en bénéficie.

Réseau EFAJE

Cette convention avec l'EFAJE (réseau du Gros-de-Vaud) permet à des enfants d'être accueillis dans un autre réseau que celui de domicile. Neuf enfants ont pu rester dans leur lieu d'accueil jusqu'à la fin de l'année scolaire avant de rejoindre leur réseau de domicile.

Réseau Renens-Crissier

Une convention établie avec le réseau Renens-Crissier permet d'offrir des places d'accueil inter-réseaux de manière temporaire. Deux familles ont pu profiter de ces conventions afin que les enfants puissent terminer leur année dans leur établissement scolaire, malgré un déménagement.

Garderie BCV - La Cabane

La Cabane, garderie d'entreprise de la BCV, a signé une convention en 2016 lui permettant de bénéficier des subventions de la FAJE. Cette convention est reconduite chaque année.

Jardin d'enfants AMADOU

Cette convention est également reconduite d'année en année, ce qui permet au jardin d'enfants AMADOU d'obtenir un subventionnement forfaitaire de la FAJE pour l'accueil « à temps d'ouverture restreint », c'est à dire en horaire discontinu. Ce montant est calculé selon le nombre d'heures consécutives, de demi-journées et de semaines d'ouverture par année.

Assemblée générale

L'AJENOL a tenu deux Assemblées générales en 2024, le 4 juin et le 26 novembre.

La **première AG** avait un caractère très formel et principalement axé sur la validation des éléments financiers présentés. Les délégués communaux ont adopté les comptes 2023 révisés, le budget 2025 ainsi que le rapport de gestion 2023.

Lors de la seconde, la directrice opérationnelle a présenté le plan de développement du réseau AJENOL selon les projets d'ouvertures de places préscolaires et parascolaires des communes. Ce point a fait l'objet d'un rapport d'analyse demandé par la FAJE dans le processus de reconnaissance du réseau 2025-2030.

Le délégué à l'inclusion, Monsieur Médéric Péliissier s'est présenté et a donné un premier retour sur son activité.

Madame Michelle Fracheboud, conseillère pédagogique au PEP (Partenaire enfance et pédagogie, association qui a pour mission d'accompagner les directions et les équipes pédagogiques dans leurs réflexions et de leur apporter des formations continues courtes) est venue présenter avec Mme Lerjen (coordinatrice des AMF du réseau AJENOL) le travail et la méthodologie déployée pour l'établissement du concept pédagogique des accueillantes en milieu familial.

Des questions et échanges avec l'Assemblée présente ont permis de répondre à des interrogations sur le fonctionnement des structures et du réseau, mais également sur l'évolution de l'ouverture de nouvelles places d'accueil.

Comité

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni 7 fois en 2024 en présence des représentantes des directions et des coordinatrices des AMF. Ces rencontres entre comité de direction et personnel opérationnel permettent d'échanger sur les questionnements actuels des structures, de prendre des décisions d'actions et d'harmoniser les pratiques. La diffusion d'informations reçues par les partenaires se fait également lors de ces séances.

Un membre du comité et la directrice opérationnelle ont rencontré la commission de l'assemblée AJENOL pour présenter et détailler le budget 2025. Il en a découlé des échanges intéressants sur les réalités de l'accueil de jour et les difficultés rencontrées au niveau de la gestion administrative. Cette réunion a permis d'apporter des réponses et de débattre sur la complexité du terrain.

Le coût du déploiement et de l'utilisation de l'outil de gestion SAI a fait l'objet de discussions. L'achat puis la maintenance de l'outil sont conséquents mais vont apporter une meilleure harmonisation de traitement entre les communes au niveau de la facturation et de la communication entre les équipes, les directions et l'administration. L'obsolescence et la maintenance abandonnée de l'outil précédent G2I n'a pas laissé le choix sur ce changement de logiciel.

Evolution du nombre d'AMF

En 2024, le réseau compte 3 accueillantes en moins, leur nombre est de 57 à la fin de l'année. A Prilly, trois arrêts d'activité sont à déplorer contre un seul engagement. Et à Cheseaux, cela comprend une démission et un nouveau recrutement durant l'année.

Une accueillante de Prilly a fêté ses 30 ans de service et prendra sa retraite en 2025.

Deux accueillantes ont fêté leurs 10 ans et deux autres leurs 20 ans d'activité au sein de l'association des structures d'accueil familial de jour des communes de Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.

La FAJE a également perçu cette baisse sur tout le territoire vaudois et a élaboré une campagne publicitaire pour promouvoir le travail d'accueillante, mais aussi ce mode d'accueil auprès des parents. Des affiches ont été publiées en septembre et octobre 2024 dans des lieux et transports publics ainsi que sur les réseaux sociaux. Force est de constater que dans un premier temps, cela n'a pas amené de nouvelles candidatures pour l'accueil familial du réseau.

Conditions de travail des accueillantes

Les salaires des AMF ont pu être indexés et sont passés de CHF 6.75 à CHF 6.85 de l'heure début 2024. Les AMF sont aussi dédommées de 50 cts supplémentaires par repas servis aux enfants.

Les accueillantes ont eu des formations sur le nouvel outil informatique et ont un module web pour saisir leurs heures de travail et la présence des enfants. A titre d'encouragement, elles ont reçu un montant de CHF 250.- et un petit cadeau pour le temps investi.

D'autres améliorations des conditions de travail sont en discussion.

Nombre d'accueillante et d'enfants accueillis selon leur âge

Accueil en milieu familial	Nombre d'AMF (état :12.2024)		Nombre de places autorisées		Nombre d'enfants accueillis (état:11.2024)					
					Préscolaire 0 > 4 ans		Parascolaire 1P > 8P		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Cheseaux - Romanel - BBS	25	25	99	104	78	69	109	120	187	189
Prilly - Jouxten - Mézery	32	34*	127	146	89	88	92	91	181	179
Total	57	59	226	250	167	157	201	211	368	368

* correction des données 2023 à Prilly, 34 accueillantes et non 35

Accueil collectif

Nombre de places offertes par structure et tranche d'âge

Trois structures parascolaires ont augmenté le nombre de places offertes, ce qui représente 27 nouvelles places sur l'ensemble du réseau, pour un total de 779 places offertes en 2024.

Accueil collectif	Total places offertes		Places offertes par âge									
			Préscolaire				Parascolaire					
			0>30 mois		30 mois>4 ans		1P>2P		3P>6P		7-8P	
2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
Prilly	332	328	48	48	40	40	62	60	146	144	36	36
CVE Acacias	20	20			20	20						
CVE Sorbiers	44	44	24	24	20	20						
CVE Tilleul	24	24	24	24								
UAPE Tilleul	54	54					32	32	22	22		
APEMS Confrérie	54	54							54	54		
APEMS Corminjoz	36	36							36	36		
APEMS Jolimont	24	24					16	16	8	8		
APEMS Mont-Goulin	40	36					14	12	26	24		
APEMS Vieux-Collège	36	36									36	36
Cheseaux	180	174	29	29	30	30	36	37	67	68	18	10
Galipette	59	59	29	29	30	30						
Funambules	85	85					36	37	49	48		
L'Espace	36	30							18	20	18	10
Romanel	92	92	0	0	20	20	24	24	48	48	0	0
P'tits Bonshommes	20	20			20	20						
UAPE Explorateurs	36	36					24	24	12	12		
APEMS Aventuriers	36	36							36	36		
Jouxtons-Mézery	98	98	4	4	10	10	30	30	54	54	0	0
Petit Navire	14	14	4	4	10	10						
Grand Navire	84	84					30	30	54	54		
BBS	87	72	0	0	0	0	24	24	63	48	0	0
Cap'Sul	36	36					12	12	24	24		
Satellite	36	36					12	12	24	24		
Météore	15								15			
Renens (convention)	10	10	7	7	3	3	0	0	0	0	0	0
Les Chatons	10	10	7	7	3	3						
Total	799	774	88	88	103	103	176	175	378	362	54	46

Accueil collectif

Nombre d'enfants accueillis par structure en novembre 2024

Le total s'élève à 1'181 enfants contre 1'110 l'année précédente, ce qui représente une augmentation de 71 enfants en 2024.

Accueil collectif	Nombre d'enfants accueillis - 11.2024					Total
	Préscolaire		Parascolaire			
	> 30 mois	> 4 ans	1P-2P	3P-6P	7-8P	
Prilly	149		245		49	443
<i>CVE Acacias</i>		29				29
<i>CVE Sorbiers</i>	45	35				80
<i>CVE Tilleul</i>	40					40
<i>UAPE Tilleul</i>			50	17		67
<i>APEMS Confrérie</i>				54		54
<i>APEMS Corminjoz</i>				42		42
<i>APEMS Jolimont</i>			21	10		31
<i>APEMS Mont-Goulin</i>			21	30		51
<i>APEMS Vieux Collège</i>					49	49
Cheseaux	115		162		25	302
<i>Galipette</i>	57	58				115
<i>Funambules</i>			55	83		138
<i>L'Espace</i>				24	25	49
Romanel	40		128		0	168
<i>P'tits Bonshommes</i>		40				40
<i>UAPE Explorateurs</i>			45	27		72
<i>APEMS Aventuriers</i>				56		56
Jouxens-Mézery	26		103		0	129
<i>Petit Navire</i>	4	22				26
<i>Grand Navire</i>			30	73		103
BBS	0		122		0	122
<i>Cap'Sul, Satellite, Météore</i>			43	79		122
Renens (convention)	17		0		0	17
<i>Les Chattons</i>	10	7				17
Total 2024	156	191	265	495	74	1181
Total 2023	162	190	257	467	34	1110

Domicile des enfants et lieu d'accueil

Les structures collectives et familiales du réseau ont accueilli les enfants domiciliés dans les différentes communes ainsi que des enfants habitant hors du réseau, de manière temporaire et selon les conventions existantes. À fin 2024, nous avons pu établir la répartition suivante :

Nombre d'enfants accueillis en novembre 2024	Pré-scolaire	Parascolaire	Commune de domicile								Totaux
			Prilly	Cheseaux	Romanel	Jouxtenns	Bournens	Boussens	Sullens	Hors réseau	
CVE Les Acacias	29		26	1	2						29
CVE Les Sorbiers	80		64	5	4	1	1	1		4	80
CVE Le Tilleul	40		26	2	6	2	1	1	1	1	40
UAPE TILLEUL		67	67								67
APEMS CONFRERIE		54	53							1	54
APEMS CORMINJOZ		42	41							1	42
APEMS JOLIMONT		31	30			1					31
APEMS MONT-GOULIN		51	51								51
APEMS VIEUX COLLEGE		49	35		8	6					49
Garderie la Galipette	115		1	71	19		4	7	11	2	115
UAPE les Funambules		138		127			3	6	2		138
APEMS L'Espace		49	1	44				2	2		49
Garderie P'tits Bonshommes	40			6	30				2	2	40
UAPE Les Explorateurs		72	1	1	70						72
APEMS Les Aventuriers		56			56						56
Petit Navire	26		3	1	8	13			1		26
Grand Navire		103	18		3	82					103
APEMS BBS		122		2			18	50	51	1	122
Les Chatons (convention)	17		17								17
Accueil familial Prilly	89	92	159	2	10			3	1	6	181
Accueil familial Cheseaux	78	109		105	35		3	20	24		187
Totaux	514	1035	593	367	251	105	30	90	95	18	1549

Liste d'attente

Demandes d'accueil non satisfaites

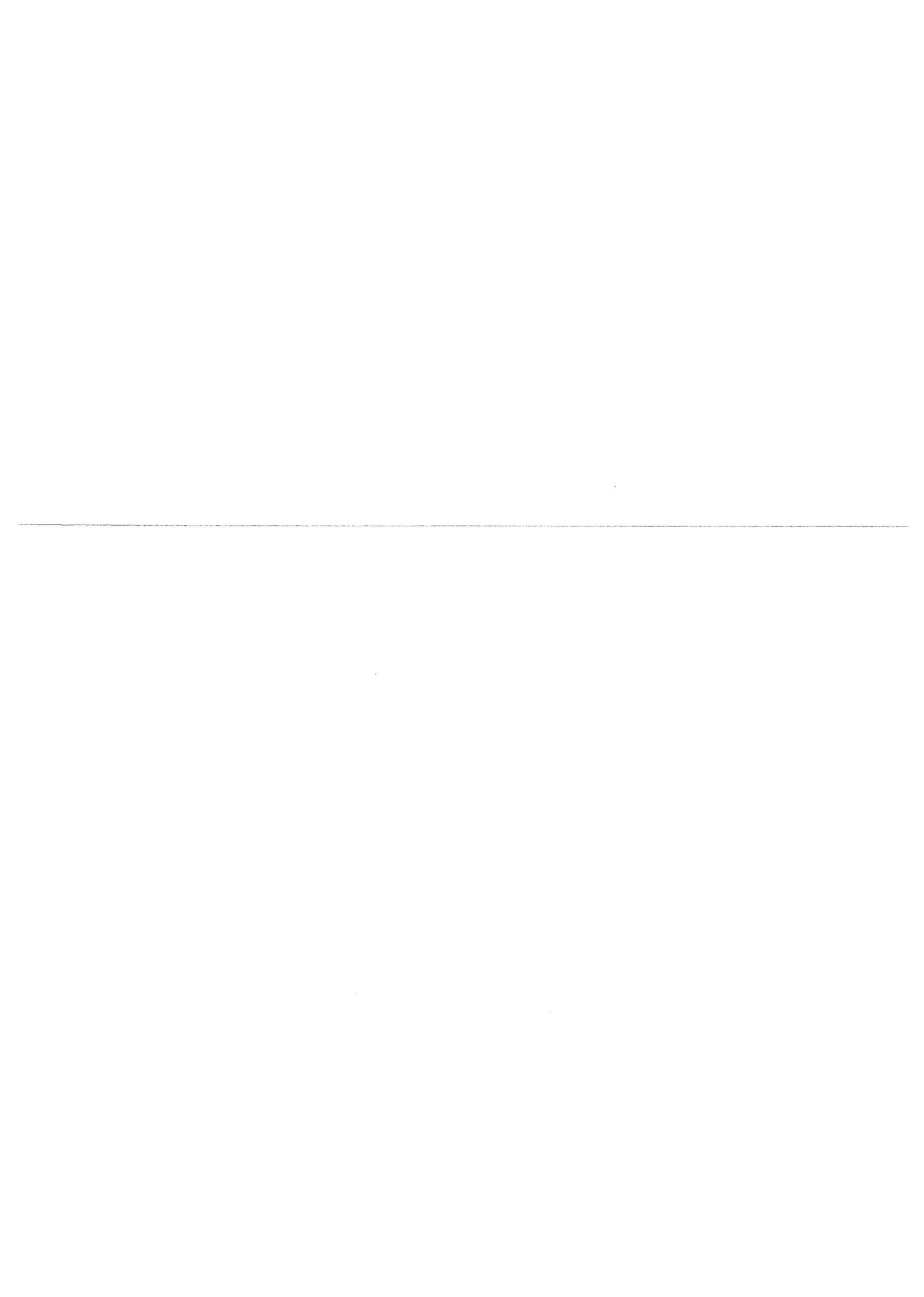
La liste d'attente est mise à jour de manière continue, et laisse apparaître une demande non satisfaite toujours plus importante, surtout en ce qui concerne les enfants de moins de 4 ans, pour de l'accueil collectif. En 2024, 70 bébés étaient en liste d'attente contre 59 en 2023.

A fin décembre 2024, le nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente restant sans solution de garde par leur réseau de domicile s'élevait à 178 enfants. Une augmentation de 21 enfants est à noter comparé à fin décembre 2023. La répartition selon l'âge des enfants se fait comme suit :

Liste d'attente - Estimation des demandes - Etat au 10 décembre 2024											
Communes	Structures d'accueil collectif						AMF		Totaux 2024	Totaux 2023	Totaux 2022
	0 - 18 mois (bébés)	18 - 30 mois (trotteurs)	30 mois - école (moyens)	1P - 2P	3P - 6P	7P-8P	Pré-scolaires	Scolaires			
Bournens	1	2	0	0	0	0	1	0	4	6	1
Boussens	0	1	0	1	1	0	0	0	3	5	2
Cheseaux	15	6	10	3	0	0	5	1	40	32	17
Jouxens	4	0	0	0	0	0	1	0	5	2	0
Prilly	33	16	19	8	3	0	1	0	80	65	35
Romanel	12	7	9	4	3	0	1	1	37	37	23
Sullens	5	3	0	1	0	0	0	0	9	10	6
Totaux	70	35	38	17	7	0	9	2	178	157	84

▸ 143 enfants en priorité 1 et 2

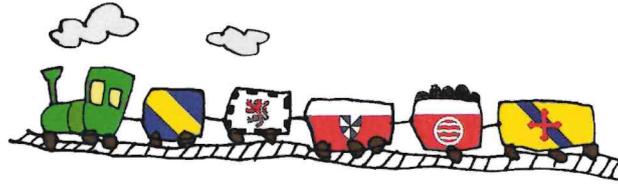
▸ 35 enfants en priorité 3 et 4



Accueil familial de jour

des communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens
Membre du réseau

AJENOL



RAPPORT DE GESTION 2024

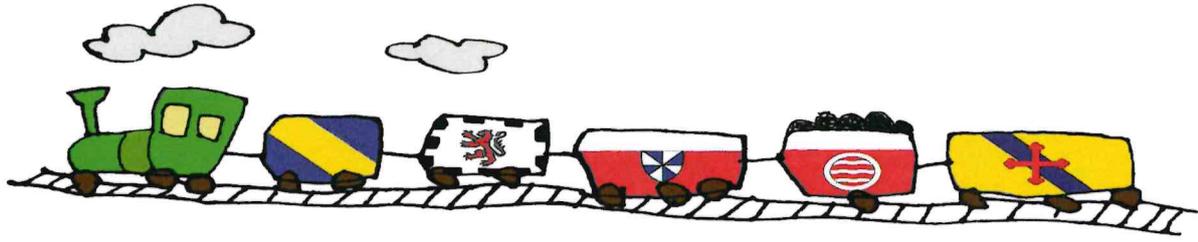
Pour l'association d'accueil familial de jour

La Coordinatrice :

Mme Gabrielle Lerjen pour, Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens

Situation des Accueillantes en Milieu Familial (AMF) et des placements

2024	Bournens	Boussens	Cheseaux	Romanel	Sullens	TOTAL
<u>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</u>						
AMF au 1er janvier	0	0	15	7	3	25
Nouvelles AMF	0	0	0	0	1	1
AMF ayant démissionné	0	0	1	0	0	1
AMF au 31 décembre 2024	0	0	14	7	4	25
<u>ENFANTS (selon le lieu d'habitation)</u>						
Enfants accueillis au 1er janvier	7	25	102	40	37	211
Nouveaux placements	2	5	22	7	16	52
Enfants sortis	1	2	34	15	16	68
Enfants accueillis au 31 décembre 2024	8	28	90	32	37	195



SITUATION GENERALE :

186 nouvelles demandes reçues pour les 5 communes en 2024

Certaines demandes ont été annulées par les parents placeurs, ceux-ci ayant trouvé une autre solution de garde pour leurs enfants telles que :

- Grands-parents.
- Crèches ou garderies.
- Un des deux parents reste à la maison
- Déménagements
- UAPE ou APEMS
- Changement de vie professionnelle

Je n'ai pas tenu compte des demandes auxquelles nous n'avons pas pu donner suite. En effet, après discussion avec les parents placeurs, je constate que certaines demandes sont pratiquement irréalisables :

Par exemple, une accueillante en milieu familial devant aller chercher les enfants dans deux écoles différentes, le placement d'un bébé pour la semaine suivante, accueillir un enfant de 06h00 à 20h00, les accueils irréguliers ainsi que placer des jumeaux.

Fin 2024 pour les 5 communes, **96** enfants sont en attente d'un placement en accueil familial. Ce sont essentiellement des bébés, plus difficiles à placer (exemple : limite du nombre de bébés accueillis simultanément, l'AMF qui a elle-même un bébé ou l'AMF qui ne désire pas ou plus accueillir de bébé).

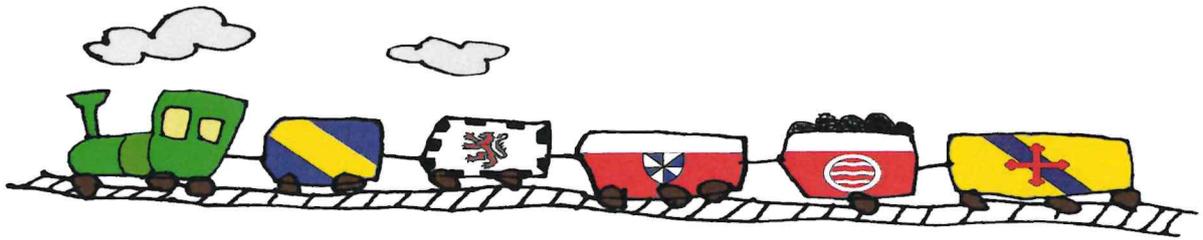
Enfants accueillis des autres communes du réseau et hors réseau durant l'année :

A Cheseaux, Bournens, Boussens, Romanel et Sullens :

- 0 enfant domicilié à Jouxens
- 0 enfant domicilié à Prilly
- 0 enfant domicilié à Lausanne (selon convention avec Lausanne)
- 0 enfant hors réseau domicilié (selon convention avec Echallens)

Anniversaires :

2 accueillantes ont fêté leur 10ans et 2 accueillantes ont fêté leur 20ans de service dans une des 5 communes



Félicitations du CIAFJ pour la formation continue (RS) :

Pour les 5 ans et/ou 10ans

0 accueillante pour les 5 ans ou 10ans de suivi de formation annuelle

Nombres de candidates dont les dossiers n'ont pas aboutis pour les raisons telles-que :

Ne parle pas assez bien le français.

Le salaire n'est pas fixe.

A trouvé un autre job.

N'habite pas une des communes du réseau.

La gérance de veut pas qu'elle accueille/garde des enfants à son domicile

4 à Cheseaux

0 à Bournens

0 à Bousens

1 à Romanel

0 à Sullens

Nombres de rapports de préavis négatifs faits par la coordinatrice aux communes

0 pour les 5 commues

Mon travail durant l'année

Rencontre des coordinatrices de la région avec l'OAJE. 3x en présentiel.

Colloques en présentiel avec la coordinatrice de Prilly et rapport à nos municipales.

Rencontrer les futures candidates.

Rester en contact permanent avec la secrétaire du réseau qui est responsable entre autres de la liste d'attente.

Rester en contact avec Mme Pilet de Cheseaux concernant la facturation des prestations.

Rester en contact avec les directrices des garderies, de l'UAPE, de l'APEMS, ainsi que les directeurs des écoles.

Aller à l'assemblée générale annuel de Pro Jour.

Être à l'écoute avec les parents placeurs ainsi qu'avec les accueillantes.

Faire toutes les tâches administratives et le secrétariat.

Rencontrer minimum 1 fois par année les accueillantes et contrôler les conventions.

Chaque année faire les statistiques pour le SCRIS Vaud et le rapport de gestion de l'association.

6 rencontres avec le comité du réseau + aller aux AG.

Préparer l'assemblée générale de l'association et aller à l'AG.

Organiser les placements chez les accueillantes.

Participer à la journée des coordinatrices du canton de Vaud organisé par le PEP.

Organiser le souper des accueillantes.

Me former et Former les accueillantes pour le nouveau logiciel.

